Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213501554-20260130-07_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

❖

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOHEAC

N° 7/26

Le vendredi 30 janvier 2026 à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BERTIN, maire.
Date de la convocation : 22 janvier 2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 10
Membres votants : 13
Présents : M. Patrick BERTIN, Maire, Mme Marie-Annick CLOLUS, M. Ronan COUDRAIS M. Claude ROBIN, Mme Sylvie MONNIER, Adjoints.
M. Jean-René ROCHER, M. Jean-François COUROUSSE, M. Yves PAPAIL, Mme Christelle LECOQ, Mme Karine CHAZOULE
Pouvoir : Sabrina LEON-HUGUET à Sylvie MONNIER, Jean-François CLAIRON à Jean-François COUROUSSE, Alain MOREL à Jean-René ROCHER
Absents : Noromalala DAVID-RAJAONARIVO, Martine JUSTAL
Secrétaire de séance : Marie-Annick CLOLUS

****

OBJET : FINANCES – TARIFICATION 2026 – PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS

Comme tous les ans, une délibération est prise pour convenir des tarifs des photocopies et impressions en mairie, pour mémoire voici les tarifs actuellement en vigueur :

2025	NOIR ET BLANC	COULEUR
Photocopie (la page)		
- A4 recto	0,20 €	0,40 €
- A4 recto/verso	0,30 €	0,60 €
- A3 recto	0,30 €	0,60 €
- A3 recto/verso	0,40 €	0,80 €
- A4 recto *	0,15 €	

***Tarif réservé aux personnes inscrites au Pôle Emploi ou bénéficiaire du R.S.A, pour toutes les photocopies relatives à leurs recherches d'emploi ou de formation sur présentation de justificatif.

Les associations communales bénéficient d'une gratuité pour les photocopies en noir et blanc dans la limite de 250 copies par an et d'un demi-tarif pour les photocopies en couleur.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213501554-20260130-07_2026-DE

****

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE MAINTENIR** les mêmes tarifs pour l'année 2026

RESULTAT DU VOTE	
Votants =	13
POUR ……..	13
CONTRE …….	0
ABSTENTION ……	0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Patrick BERTIN

Certifiée exécutoire :
- Compte tenu de sa transmission à la Préfecture le : 18 février 2026
- De l'affichage le : 18 février 2026